

## EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE DE PERMIS DE DEMOLIR

AFFICHAGE N°

du

Par décision municipale n° PD 94078 23 00004 du

- 7 JUIL. 2023

Un permis de démolir a été délivré à

**SNCF IMMOBILIER** 

Domicilié (e)

10 rue Camille MOKE

93212 La plaine ST DENIS

En vue de la réalisation :

démolition

Sur un terrain sis

1 rue du TGV, Villeneuve-Saint-Georges

Cadastré

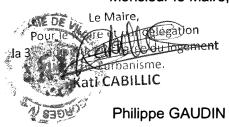
**AT56** 

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le

- 7 JUIL. 2023

Monsieur le Maire,



## **PROCES-VERBAL**

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,

Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de démolir ayant fait l'objet de la décision municipale n° **PD 94078 23 00004** du -7 JUIL. 2023 a été affichée en Mairie du conformément aux textes en vigueur.

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,